

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT GARD

DELIBERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CRUVIERS-LASCOURS
Séance du 20/03/2026

Nombres de membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 16/03/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie de Cruviers-Lascours sous la présidence de Fabien FIARD, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :
**ALLEMAND JC, ANDRE MJ, BESSEDE J, BUET JC, CANAL P, CEZAR J,
COSTA R, DUBOIS K, DUNTZE N, FIARD F, MILLOT M, PONCET C,
SAUVAGE P, TOULOUZE M.**

Excusés : DE MEO A. , pouvoir donné à TOULOUZE M
Secrétaire de séance : BESSEDE J

Le Conseil municipal passe à l'ordre du jour :

CHOIX DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Cruviers-Lascours étant de quinze, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser quatre adjoints.

Vu la proposition de Monsieur FIARD Fabien, le maire de créer trois postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DÉCIDE de créer **TROIS** postes d'adjoints au maire.

CHARGE Monsieur FIARD Fabien, le maire, de procéder immédiatement à l'élection de ses adjoints au maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Fabien FIARD



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr